

# Adoption du Compte Administratif 2023 de l'État Spécial du 6<sup>e</sup> Arrondissement. (062024008)

## EXPOSE DES MOTIFS

### I. Approbation du Compte Administratif 2023

Le compte administratif constate les dépenses et les recettes effectivement exécutées par la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement sur une année. Il permet ainsi de contrôler la gestion de l'arrondissement et de vérifier l'exécution du budget voté.

En application des dispositions de l'article L.2121-31, alinéa 1<sup>er</sup> du CGCT, le Conseil d'arrondissement arrête le compte administratif.

### II. Rappel de la procédure d'adoption du Compte Administratif

La procédure d'adoption du compte administratif se décompose en deux phases :

1. Le Conseil d'arrondissement doit d'abord élire un Président ad hoc dont la fonction est de présider, à la place du Maire d'arrondissement, les débats consacrés à l'examen du compte administratif et son vote.
2. Le Conseil d'arrondissement procède au vote du compte administratif qui est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Le Maire ne doit pas prendre part au vote et doit se retirer de la salle du Conseil au moment du vote.

### III. Présentation du Compte Administratif

Vous trouverez ci-après une présentation du compte administratif pour chacune des 3 dotations de l'état spécial agrémentée en annexe des documents suivants :

- Définitions des termes utilisés
- Synthèse du compte administratif par dotation et par fonction
- Montant des travaux et matériels commandés par type d'équipement et par dotation

#### A. Dotation d'Animation Locale (DAL)

La DAL correspond aux dépenses « liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles, et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant un caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements visés aux articles L. 2511-16 et L. 2511-17 ». Les conseils de quartier disposent de crédits sur cette dotation (3306 € par conseil de quartier).

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2023 à 541 983,36 € (+ 12.21% par rapport à 2022).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 54,25% soit 294 003,12 €, en hausse de +9.15% par rapport à 2022, dont 8 414,68 € de rattachements (1,55% des crédits ouverts).

- Les crédits ont été engagés à hauteur de 72,62% soit 393 584.99 €, en hausse par rapport à 2022 (+ 11,75 %).
- Les crédits reportés s'élèvent à 247 980,24 € (45,75% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
  - o 99 581,87 € de restes à réaliser (18,37% des crédits ouverts) ;
  - o 148 398,37 € de reports libres (27.38% des crédits ouverts).

### **B. Dotation de Gestion Locale (DGL)**

La DGL correspond aux dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2023 à 4 314 987.27,18 € (en hausse de 18.58 % par rapport à 2022).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 82,28% soit 3 550 385,11 € (en hausse de 34.41 % par rapport à 2022) dont 70 680,99 € de rattachements (1,64% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 86,46% soit 3 730 894,55 €.
- Les crédits reportés s'élèvent à 764 602,16 € (17,72% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
  - o 180 509,44 € de restes à réaliser (4,18 % des crédits ouverts) ;
  - o 584 092,72 € de reports libres (13.54 % des crédits ouverts).

### **C. Section de Fonctionnement**

La section de fonctionnement (page 7 du compte administratif annexé au projet de délibération) regroupe les dépenses de la DAL et de la DGL.

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2023 à 4 856 970,63 € (en hausse + 17,83 % par rapport à 2022).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 79,15 % soit 3 844 388,23 €, dont 79 095,67 € de rattachements (1,63% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 84,92% soit 4 124 479,54 € (contre 88,09% pour le CA 2022).
- Les crédits reportés s'élèvent à 1 012 582,40 € (20,85% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
  - o 280 091,31 € de restes à réaliser (5,77% des crédits ouverts);
  - o 732 491,09 € de reports libres (15,08% des crédits ouverts).

### **D. Dotation d'Investissement (DI)**

La DI permet de financer des travaux et l'achat de matériels durables pour les équipements de l'arrondissement et de l'espace public. Les conseils de quartier disposent de crédits sur cette dotation (à hauteur de 8264 € par conseil de quartier au BP)

- Les crédits ouverts s'élevaient à 515 734,52 € et sont en hausse de + 17,46 % par rapport à 2022.
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 40,14% soit 207 192,04 €. (soit 37,19 % pour l'enveloppe des Conseils de Quartier et 41.49 % sur celle de la Mairie).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 70,66 % soit 364 435.33,53 € (+11.81%).
- Les crédits reportés s'élèvent à 308 542,48 € (59,83% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
  - o 157 243,29 € de restes à réaliser (30,49% des crédits ouverts);

- 151 299,19 € de reports libres (29.34% des crédits ouverts).

### **E. Synthèse globale**

Les données relatives à l'état spécial dans son ensemble sont les suivantes :

- Les crédits ouverts s'élevaient à 5 372 705,15 €.
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 75,41% soit 4 051 580,27 €, dont 79 095,67 € de rattachements (1,47% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 83,55% soit 4 488 914,87 € (contre 85,69% pour l'exercice 2022).
- Les crédits reportés s'élèvent à 1 321 124,88 € (24,59% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
  - 437 334,60 € de restes à réaliser (8,14% des crédits ouverts);
  - 883 790,28 € de reports libres (16,45% des crédits ouverts).

Les crédits reportés feront l'objet d'une prochaine délibération lors du vote du budget supplémentaire 2024.

**En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur l'approbation du Compte Administratif 2023.**